

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2014

=====
Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mille quatorze, le dix sept décembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

M. AURIERE André, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne,
M. HUMBERT Nicolas, M. MAGNIN Didier, M. MILLET Hervé, M.PAGET Olivier.

Absents excusés : Mme COSTILLE Brigitte, M. GIRINAL Jean Marc, M. LAMIDIEU Lionel.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Madame Lucienne GUENOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2014 n'ayant pas donné lieu à remarques à été validé.

1/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CANALISATION D'EAU RUE DE LA MAIRIE SUITE A APPEL D'OFFRES :

La date limite de l'appel d'offres était fixée au 17 décembre. 14 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les propositions de prix sont majoritairement inférieures au devis estimatif. Les offres sont évaluées à partir de 2 critères : le prix et la qualité technique. L'agence départementale d'INGENIERIE 70 nous communiquera très prochainement son évaluation par rapport à la qualité technique des offres. Le choix de l'entreprise sera fait dès réception des ces informations.

2/ EXAMEN DE L'ACCORD CADRE PROPOSE PAR LE CONSEIL EN ARCHITECTURE ET URBANISME POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE L'AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE :

Après débat, le Conseil se dit favorable au lancement d'une étude complémentaire réalisée par un cabinet ayant la compétence « paysagiste » mais préalablement le Conseil souhaite connaître le coût de ce type d'étude. Par ailleurs, le Conseil autorise le maire à constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet global d'aménagement de la Grande rue. Le dossier doit être transmis à la préfecture le 15 janvier au plus tard.

3/ DETERMINATION DU SOMMAIRE DU BULLETIN MUNICIPAL :

Compte tenu de l'ouverture très prochaine du site internet de la commune, le conseil opte pour un bulletin allégé : 5 à 6 pages au maximum.

Après débat, les rubriques pourraient être les suivantes :

- . Présentation de l'équipe municipale,
- . Les échos du Conseil,
- . Les travaux réalisés et les projets à venir,

- . Le budget communal,
 - . la forêt,
 - . L'état civil,
 - . Les renseignements utiles,
 - . La parole aux associations.
- La distribution toutes boîtes est prévue au plus tard à la mi-février.

4/ LANCEMENT DU SITE INTERNET :

Quelques rubriques restent à rédiger.

L'annonce du lancement sera faite au cours de la cérémonie des vœux pour un lancement effectif tout début janvier 2015.

6/ ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE :

L'unité de gestion cynégétique a adressé un chèque de 120€ à la mairie en remerciement notamment du prêt de la salle lorsque cette association organise des réunions. Le Conseil autorise le maire à encaisser ce chèque au profit de la commune.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

7.1 Travaux au château d'eau :

le remplacement des ballons, de l'installation électrique, du système de javellisation doit être envisagé à moyen terme. Un premier devis a été demandé, d'autres devis sont en attente. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR sera adressé à la préfecture.

7.2 La SAFER a lancé une procédure de rétrocession d'une parcelle située sur le territoire de la commune lieu-dit Les Vians Mayes cadastrée A 243 d'une superficie de 20a 42ca. L'avis de rétrocession est affiché aux panneaux d'affichage communaux. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cet avis.

7.3 Renouvellement du bail concernant la parcelle cadastrée section AB « Le Vernois » d'une superficie de 89ca à l'indivision HECHINGER (cf. compte rendu de la réunion du conseil du 24 juin 2014) :

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de renouveler le bail pour une durée de 6 ans, en incluant une clause restrictive (résiliation d'office si le projet d'aménagement de la Grande rue nécessitait d'empiéter sur cette parcelle). Le prix de location est fixé à 20€ par an.

7.4 Eclairage public : lampadaires endommagés :

Le maire informe le Conseil que l'entreprise MILLERET chargée de remplacer les ampoules défectueuses, a signalé que 2 lampadaires (rue de la Fontaine et rue de l'Abreuvoir) étaient hors d'usage. On peut penser que l'incident lié au changement du transformateur électrique rue du Vernois, est à l'origine de ces dégâts. Le Conseil mandate le maire pour effectuer une déclaration de dégâts auprès d'ERDF et obtenir une indemnisation.

7.5 Demandes de subvention émanant d'associations :

Le maire fait part au Conseil de la réception de 2 demandes de subventions émanant de l'ADAPEI et de la Prévention routière. Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à ces demandes.

7.4 Didier MAGNIN fait un compte-rendu succinct de la réunion du Conseil communautaire du 15 décembre : les tarifs des activités périscolaires augmenteront de 1% au 01 janvier 2015 - la CCPR engage des travaux de mise aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour les locaux gérés par la CCPR : le montant de ces travaux est de l'ordre de 900 000€ - Une réunion de lancement des travaux pour la réalisation du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est fixée au 14 janvier 2015.

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 27 janvier à 20H00.